EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/10/2020 Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le 15.10.2020

ID: 089-200039642-20201008-80_2020-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice: 75
- Présents: 66
- Absent(s): 2
- Pouvoir(s): 7
- Votants: 73

Délibération n° 80-2020

Objet:

ADMINISTRATION GENERALE

Détermination du nombre de membres du bureau communautaire Le huit octobre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mmc BURGEVIN Véronique, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. DE DEMO Paul, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BAILICHE Bahya, Mme BENOIT Gaëlle, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mmc ORGEL Emilic, Mmc PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PICQ Christian, Yrouerre: M. ZANIN Alain.

Excusés ayant donné pouvoir : Gland: Mme NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), Pinelles: M. RETIF Adrien (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Quincerot: M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. NICOLLE Régis), Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin (a donné pouvoir à M. DELPRAT Eric), Tonnerre: M. LENOIR Pascal (a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie), Trichey: Mme GRIFFON Delphine (a donné pouvoir à M. NEVEUX Jacky, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric).

Absents non excusés: Sennevoy-Le-Bas: M. VAREILLES Dominique, Tonnerre: M. HAMAM Nabil.

Secrétaire de séance : Mme THOMAS Nadine

<u>Date de convocation</u> : 2 octobre 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1161 en date du 18 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu la délibération n° 58-2019 relative à la répartition des sièges du conseil communautaire,

Vu la délibération n° 33-2020 du conseil communautaire en datc du 15 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau,

Vu la délibération n° 34-2020 du conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection des vice-présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre,

Considérant que l'organe délibérant souhaite que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidents,

Madame la présidente propose que le bureau soit constitué de 26 membres ainsi définis :

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le 15.10.2020

ID: 089-200039642-20201008-80_2020-DE

- 1 président,
- 7 vice-présidents,
- 18 autres membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	73	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE la composition du bureau telle que définie ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme,

La présidente, Anne Jérusalem

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).